



étudiant sans papier cherche une inscription pour régler sa situation

Par **khaled1986**, le **31/07/2012** à **23:13**

Bonjour, je m'appelle khaled je suis un algérien qui vit en France à Paris depuis le 29 décembre 2011. Depuis 07 mois, je vis "irrégulièrement" en France. J'ai entré avec un visa touristique espagnol. J'ai une licence en journalisme à l'université d'Alger. J'ai essayé de faire une inscription ici en France mais ça ne marche pas. Ils m'ont demandé un visa d'étude !! Là, je travaille dans le bâtiment depuis le premier jour d'arrivée en France (07 mois). Je suis sûr que je gagne bien ma vie. Mais j'ai besoin de conseils pour obtenir un titre de séjour au moins pour continuer mes études supérieures et pour vous informer, mon père (décédé en 2003) a été résident en France pendant 16 ans, il a travaillé ici 15 ans et j'ai tous les documents qui prouvent. Et même il a fait l'armement français obligatoire pour les algériens en 1959/1962. Et j'ai son carnet militaire. Il a même des certificats d'honneur et de bien servir l'armée. Ministère de la Défense française. Enfin, l'Algérie c'était dans cette époque une colonisation française. Avec tous ça, mon patron dans le bâtiment m'a fait une promesse d'embauche. Je veux savoir si j'ai une petite chance pour obtenir un titre de séjour. Mais vraiment, j'ai peur parce qu'ils m'ont dit que c'est la préfecture qui refuse ta demande, tu auras automatiquement le quitter le territoire français dans un délai d'un mois merci de bien lire ma question, j'ai vraiment besoin de conseils de quelqu'un qui connaît quelque chose dans ce domaine, je vous remercie

Par **Nicole29**, le **01/08/2012** à **03:43**

Bonjour, La nationalité par filiation se demande avant la majorité. Vous pouvez demander une régularisation par le travail, mais par contre j'espère que vous parlez mieux français que vous n'écrivez, car le respect de la langue française, mais aussi, la connaissance de la société

française est très importante... En effet, je pense que vous allez passer un test d'aptitude à la langue française lors de votre demande de régularisation, pour savoir si vous êtes bien intégré...

Par **khaled1986**, le **05/08/2012** à **03:27**

merci bcp chère nicole29 mais j peur de faire une demande de régularisation par le travaille .psk c elle sera refusé je reçois directement le quitte territoire c pour ça rn je veu s'avoir s que il a une université qu'elle me fais une inscription ou bien une autre solution d'après les documents de mon père qui jé

Par **Nicole29**, le **05/08/2012** à **16:48**

Pour étudier, il faut le visa étudiant lors de la 1ère inscription, et surtout un diplôme reconnu par la France, je ne sais pas si les diplômes d'Alger sont de ceux ci, il faudrait que vous vous renseignez. rnEt comme j'ai écrit plus haut, pour demander la nationalité par filiation, il a fallu demander avant votre majorité.rnMais par rapport à votre relation, il vaudrait mieux pour vous de prendre un avocat.

Par **Nicole29**, le **30/09/2012** à **02:47**

Kovak> ha bon? et combien prenez vous? vos papiers sont ils légale ou des faux?